



Professionnels
Critère n°1.1-11
Le patient est informé des produits sanguins labiles qui lui sont administrés
Crit.1.1-11-ee04-TCI
Toutes les informations liées aux produits sanguins labiles sont communiquées au patient en amont de leur administration.
○ Oui ○ Non ○ Non applicable
Critère n°1.1-11
Le patient est informé des produits sanguins labiles qui lui sont administrés
Crit.1.1-11-ee03-TCI
Des supports d'information sur la transfusion précisant les risques encourus et les conduites à tenir en cas d'incident sont remis et expliqués au patient.
○ Oui ○ Non ○ Non applicable
Critère n°2.1-07
La pertinence de la transfusion des produits sanguins labiles (PSL) est argumentée
Crit.2.1-07-ee01-TCI
L'analyse bénéfice/risque est réalisée pour tout acte de transfusion.
○ Oui ○ Non ○ Non applicable
Critère n°2.1-07
La pertinence de la transfusion des produits sanguins labiles (PSL) est argumentée
Crit.2.1-07-ee02-TCI
L'analyse de pertinence des actes transfusionnels est régulièrement réalisée.
○ Oui ○ Non ○ Non applicable
Critère n°2.3-09
Les équipes maîtrisent la sécurité transfusionnelle
Crit.2.3-09-ee01-TCI
L'équipe assure la traçabilité dans le dossier du patient (dossier transfusionnel et dossier clinique) :.? de la prescription ;.? de l'administration ;.? des facteurs de risque et de surveillance (constantes, fréquence de mesure, durée de la surveillance) ;.? de la transfusion.
○ Oui ○ Non ○ Non applicable
Critère n°2.3-09
Les équipes maîtrisent la sécurité transfusionnelle
Crit.2.3-09-ee02-TCI
L'équipe connait les protocoles de prise en charge des précautions standards liés aux complications graves d'oedèmes aigus de surcharge posttransfusionnelle (OAP, TRALI et TACO).
○ Oui ○ Non ○ Non applicable
Critère n°2.3-09
Les équipes maîtrisent la sécurité transfusionnelle
Crit.2.3-09-ee03-TCI
Le taux de destruction est mesuré.
○ Oui ○ Non ○ Non applicable



Professionnels
Critère n°2.1-02
La pertinence de l'orientation du patient par le SAMU est argumentée avec l'équipe d'aval
Crit.2.1-02-ee01-TCI
L'orientation du patient au décours de la prise en charge par le SAMU/SMUR est argumentée et tient compte, si possible, des préférences du patient.
○ Oui ○ Non ○ Non applicable
Critère n°2.1-02
La pertinence de l'orientation du patient par le SAMU est argumentée avec l'équipe d'aval
Crit.2.1-02-ee02-TCI
Les professionnels du SAMU connaissent et utilisent les filières d'admission directe des patients qui relèvent des services spécialisés et de leurs modalités d'admission.
○ Oui ○ Non ○ Non applicable
Critère n°2.2-01
Chaque appelant au SAMU pour un problème de santé bénéficie d'une régulation médicale
Crit.2.2-01-ee01-TCI
Le protocole concernant l'organisation de la régulation médicale des appels, des rôles de l'ARM et du médecin régulateur est accessible et à jour.
○ Oui ○ Non ○ Non applicable
Critère n°2.2-01
Chaque appelant au SAMU pour un problème de santé bénéficie d'une régulation médicale
Crit.2.2-01-ee02-TCI
L'effectivité du travail en équipe du médecin régulateur et des ARM est constatée.
○ Oui ○ Non ○ Non applicable
Critère n°2.2-01
Chaque appelant au SAMU pour un problème de santé bénéficie d'une régulation médicale
Crit.2.2-01-ee03-TCI
Toutes les communications se rapportant à un cas régulé sont tracées au sein du dossier de régulation médicale (DRM).
○ Oui ○ Non ○ Non applicable
Critère n°2.2-02
Le dossier médical préhospitalier des SMUR comporte tous les éléments nécessaires à la poursuite de la prise en charge du patient
Crit.2.2-02-ee01-TCI
Le bilan de l'analyse régulière des dossiers par l'équipe SMUR donne lieu à des actions d'amélioration de leurs pratiques (pilotage d'activité, formation, adaptation des moyens).
○ Oui ○ Non ○ Non applicable
Critère n°2.2-02
Le dossier médical préhospitalier des SMUR comporte tous les éléments nécessaires à la poursuite de la prise en charge du patient
Crit.2.2-02-ee02-TCI
Toutes les prises en charge font l'objet d'un dossier médical préhospitalier.
○ Oui ○ Non ○ Non applicable
Critère n°2.2-02
Le dossier médical préhospitalier des SMUR comporte tous les éléments nécessaires à la poursuite de la prise en charge du patient
Crit.2.2-02-ee03-TCI
Les dossiers médicaux préhospitaliers sont complets.
○ Oui ○ Non ○ Non applicable

Professionnels	
Critère n°2.2-02	
Le dossier médical préhospitalier des SMUR comporte tous les éléments nécessaires à la poursuite de la prise en charge du patient	
Crit.2.2-02-ee04-TCI	



Professionnels
Critère n°3.7-04
L'établissement analyse, exploite et communique la survenue d'évènements indésirables liées aux soins.
Crit.3.7-04-ee03-TCI
Les professionnels connaissent les événements indésirables associés aux soins dont les presqu'accidents déclarés dans l'établissement en lien avec leurs secteurs d'activités.
○ Oui ○ Non ○ Non applicable
Critère n°3.7-04
L'établissement analyse, exploite et communique la survenue d'évènements indésirables liées aux soins.
Crit.3.7-04-ee07-TCI
L'équipe informe tout patient ou ses représentants des dommages imputables à une activité de prévention, de diagnostic ou de soins.
○ Oui ○ Non ○ Non applicable
Gouvernance
Gouvernance
Gouvernance Critère n°3.7-04
Critère n°3.7-04
Critère n°3.7-04 L'établissement analyse, exploite et communique la survenue d'évènements indésirables liées aux soins.
Critère n°3.7-04 L'établissement analyse, exploite et communique la survenue d'évènements indésirables liées aux soins. Crit.3.7-04-ee04-TCI Les évènements indésirables graves sont systématiquement analysés collectivement selon les méthodes promues par la HAS (analyse systémique des causes) et déclarés sur
Critère n°3.7-04 L'établissement analyse, exploite et communique la survenue d'évènements indésirables liées aux soins. Crit.3.7-04-ee04-TCI Les évènements indésirables graves sont systématiquement analysés collectivement selon les méthodes promues par la HAS (analyse systémique des causes) et déclarés sur le portail de signalement des événements sanitaires indésirables.
Critère n°3.7-04 L'établissement analyse, exploite et communique la survenue d'évènements indésirables liées aux soins. Crit.3.7-04-ee04-TCI Les évènements indésirables graves sont systématiquement analysés collectivement selon les méthodes promues par la HAS (analyse systémique des causes) et déclarés sur le portail de signalement des événements sanitaires indésirables. Oui O Non O Non applicable
Critère n°3.7-04 L'établissement analyse, exploite et communique la survenue d'évènements indésirables liées aux soins. Crit.3.7-04-ee04-TCI Les évènements indésirables graves sont systématiquement analysés collectivement selon les méthodes promues par la HAS (analyse systémique des causes) et déclarés sur le portail de signalement des événements sanitaires indésirables. Oui O Non O Non applicable Critère n°3.7-04

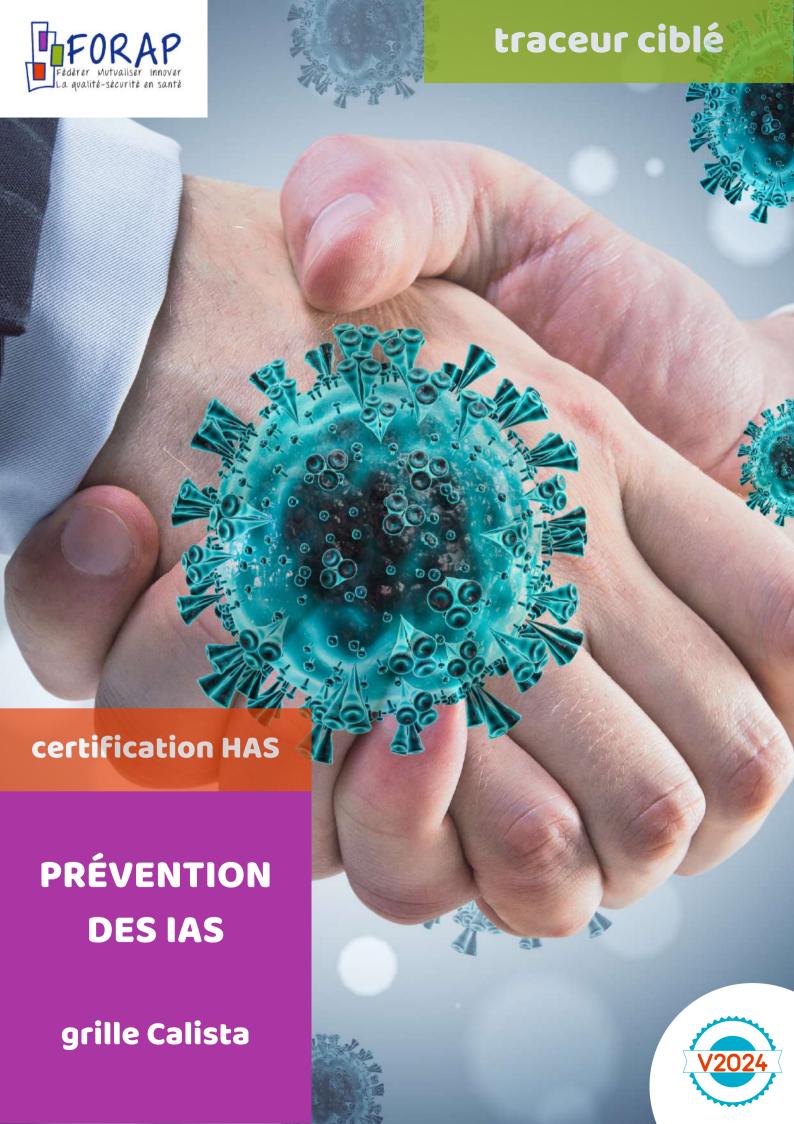
 \bigcirc Oui \bigcirc Non \bigcirc Non applicable



Professionnels
Critère n°2.1-06
La pertinence des prescriptions d'antibiotiques est argumentée et réévaluée
Crit.2.1-06-ee01-TCI
Toute prescription d'un traitement antibiotique répond à une justification.
○ Oui ○ Non ○ Non applicable
Critère n°2.1-06
La pertinence des prescriptions d'antibiotiques est argumentée et réévaluée
Crit.2.1-06-ee02-TCI
Les praticiens doivent pouvoir se référer à des recommandations locales pour l'antibiothérapie et pouvoir faire appel à un référent antibiothérapie pour l'établissement (externe ou interne).
○ Oui ○ Non ○ Non applicable
Critère n°2.1-06
La pertinence des prescriptions d'antibiotiques est argumentée et réévaluée
Crit.2.1-06-ee03-TCI
Des évaluations régulières de la pertinence d'une prescription d'antibiotique entre la 24e et la 72e heure sont systématiques.
○ Oui ○ Non ○ Non applicable
Critère n°2.1-06
La pertinence des prescriptions d'antibiotiques est argumentée et réévaluée
Crit.2.1-06-ee04-TCI
Les praticiens bénéficient de formations à l'utilisation des antibiotiques, notamment ceux en cours de cursus.
○ Oui ○ Non ○ Non applicable
Critère n°2.2-07
La sécurité de la prise en charge médicamenteuse du patient bénéficie d'une conciliation des traitements médicamenteux
Crit.2.2-07-ee01-TCI
La conciliation médicamenteuse est mise en œuvre pour les situations les plus à risque (patient âgé, oncologie,) de manière pluriprofessionnelle.
○ Oui ○ Non ○ Non applicable
Critère n°2.3-03
Les équipes respectent les bonnes pratiques de prescription et de dispensation des médicaments
Crit.2.3-03-ee03-TCI
La dispensation des médicaments est sécurisée et adaptée aux besoins des services au regard des prescriptions.
○ Oui ○ Non ○ Non applicable
Critère n°2.3-03
Les équipes respectent les bonnes pratiques de prescription et de dispensation des médicaments
Crit.2.3-03-ee05-TCI
La pharmacie réalise l'analyse pharmaceutique et évalue la pertinence de la prescription.
○ Oui ○ Non ○ Non applicable
Critère n°2.3-03
Les équipes respectent les bonnes pratiques de prescription et de dispensation des médicaments
Crit.2.3-03-ee06-TCI
L'analyse pharmaceutique intègre les informations du Dossier Pharmaceutique du patient (Ordre des pharmaciens, Assurance maladie), pour tous les patients dotés d'un Dossier Pharmaceutique.
○ Oui ○ Non ○ Non applicable

Professionnels
Critère n°2.3-03
Les équipes respectent les bonnes pratiques de prescription et de dispensation des médicaments
Crit.2.3-03-ee07-TCI
Les interventions de la pharmacie sont prises en compte par les services prescripteurs
○ Oui ○ Non ○ Non applicable
Critère n°2.3-04
Les équipes respectent les bonnes pratiques d'administration des médicaments
Crit.2.3-04-ee02-TCI
Le médicament est systématiquement identifiable jusqu'à son administration et l'équipe dispose d'étiquettes respectant les recommandations pour tous les produits injectables.
○ Oui ○ Non ○ Non applicable
Critère n°2.3-04
Les équipes respectent les bonnes pratiques d'administration des médicaments
Crit.2.3-04-ee04-TCI
La concordance entre le produit, le patient et la prescription est systématiquement réalisée avant l'administration.
○ Oui ○ Non ○ Non applicable
Critère n°2.3-04
Les équipes respectent les bonnes pratiques d'administration des médicaments
Crit.2.3-04-ee05-TCI
L'administration ou le motif de non-administration du médicament au patient est tracé dans son dossier.
○ Oui ○ Non ○ Non applicable
Critère n°2.3-05
Les équipes d'HAD maîtrisent la sécurisation du circuit des produits de santé
Crit.2.3-05-ee03-TCI
L'équipe évalue ses pratiques de sécurisation du circuit des produits de santé de l'entrée à la sortie.
○ Oui ○ Non ○ Non applicable
Critère n°2.3-06
Les équipes maîtrisent l'utilisation des médicaments à risque
Crit.2.3-06-ee01-TCI
L'équipe respecte les bonnes pratiques des médicaments à risque à toutes les étapes du circuit (la prescription, la dispensation, l'administration, le suivi, la surveillance et la réévaluation.
○ Oui ○ Non ○ Non applicable
Critère n°2.3-06
Les équipes maîtrisent l'utilisation des médicaments à risque
Crit.2.3-06-ee03-TCI
Les professionnels concernés sont sensibilisés et formés aux risques spécifiques induits par l'utilisation de ces médicaments à risque.
○ Oui ○ Non ○ Non applicable
Critère n°2.3-06
Les équipes maîtrisent l'utilisation des médicaments à risque
Crit.2.3-06-ee05-TCI
La liste des médicaments à risque est adaptée et connue.
○ Oui ○ Non ○ Non applicable

Professionnels
Critère n°2.3-07
L'approvisionnement, le stockage et l'accès aux produits de santé sont réalisés conformément aux recommandations de bonnes pratiques
Crit.2.3-07-ee01-TCI
Les modalités d'approvisionnement sont définies, notamment pour parer à tout besoin urgent de produits de santé.
○ Oui ○ Non ○ Non applicable
Critère n°2.3-07
L'approvisionnement, le stockage et l'accès aux produits de santé sont réalisés conformément aux recommandations de bonnes pratiques
Crit.2.3-07-ee02-TCI
Les équipes dispensent les produits de santé au bon moment, notamment dans des situations urgentes.
○ Oui ○ Non ○ Non applicable
Critère n°2.3-07
L'approvisionnement, le stockage et l'accès aux produits de santé sont réalisés conformément aux recommandations de bonnes pratiques
Crit.2.3-07-ee05-TCI
Les conditions de transport des produits de santé sont adaptées (boîtes fermées, conteneurs sécurisés, conservation du froid,).
○ Oui ○ Non ○ Non applicable
Gouvernance
Gouvernance Critère n°2 2-07
Critère n°2.2-07
Critère n°2.2-07 La sécurité de la prise en charge médicamenteuse du patient bénéficie d'une conciliation des traitements médicamenteux
Critère n°2.2-07 La sécurité de la prise en charge médicamenteuse du patient bénéficie d'une conciliation des traitements médicamenteux Crit.2.2-07-ee02-TCI
Critère n°2.2-07 La sécurité de la prise en charge médicamenteuse du patient bénéficie d'une conciliation des traitements médicamenteux Crit.2.2-07-ee02-TCI L'établissement a identifié des secteurs, des situations ou des profils de patients pour lesquels il est pertinent de développer la conciliation des traitements médicamenteux.
Critère n°2.2-07 La sécurité de la prise en charge médicamenteuse du patient bénéficie d'une conciliation des traitements médicamenteux Crit.2.2-07-ee02-TCI L'établissement a identifié des secteurs, des situations ou des profils de patients pour lesquels il est pertinent de développer la conciliation des traitements médicamenteux. Oui O Non O Non applicable
Critère n°2.2-07 La sécurité de la prise en charge médicamenteuse du patient bénéficie d'une conciliation des traitements médicamenteux Crit.2.2-07-ee02-TCI L'établissement a identifié des secteurs, des situations ou des profils de patients pour lesquels il est pertinent de développer la conciliation des traitements médicamenteux. Oui Ono Non applicable Critère n°2.3-07
Critère n°2.2-07 La sécurité de la prise en charge médicamenteuse du patient bénéficie d'une conciliation des traitements médicamenteux Crit.2.2-07-ee02-TCI L'établissement a identifié des secteurs, des situations ou des profils de patients pour lesquels il est pertinent de développer la conciliation des traitements médicamenteux. Oui Ono Non applicable Critère n°2.3-07 L'approvisionnement, le stockage et l'accès aux produits de santé sont réalisés conformément aux recommandations de bonnes pratiques
Critère n°2.2-07 La sécurité de la prise en charge médicamenteuse du patient bénéficie d'une conciliation des traitements médicamenteux Crit.2.2-07-ee02-TCI L'établissement a identifié des secteurs, des situations ou des profils de patients pour lesquels il est pertinent de développer la conciliation des traitements médicamenteux. Oui O Non O Non applicable Critère n°2.3-07 L'approvisionnement, le stockage et l'accès aux produits de santé sont réalisés conformément aux recommandations de bonnes pratiques Crit.2.3-07-ee03-TCI
Critère n°2.2-07 La sécurité de la prise en charge médicamenteuse du patient bénéficie d'une conciliation des traitements médicamenteux Crit.2.2-07-ee02-TCI L'établissement a identifié des secteurs, des situations ou des profils de patients pour lesquels il est pertinent de développer la conciliation des traitements médicamenteux. Oui O Non O Non applicable Critère n°2.3-07 L'approvisionnement, le stockage et l'accès aux produits de santé sont réalisés conformément aux recommandations de bonnes pratiques Crit.2.3-07-ee03-TCI L'approvisionnement des produits de santé répond aux besoins des professionnels.
Critère n°2.2-07 La sécurité de la prise en charge médicamenteuse du patient bénéficie d'une conciliation des traitements médicamenteux Crit.2.2-07-ee02-TCI L'établissement a identifié des secteurs, des situations ou des profils de patients pour lesquels il est pertinent de développer la conciliation des traitements médicamenteux. Oui O Non O Non applicable Critère n°2.3-07 L'approvisionnement, le stockage et l'accès aux produits de santé sont réalisés conformément aux recommandations de bonnes pratiques Crit.2.3-07-ee03-TCI L'approvisionnement des produits de santé répond aux besoins des professionnels. Oui O Non O Non applicable
Critère n°2.2-07 La sécurité de la prise en charge médicamenteuse du patient bénéficie d'une conciliation des traitements médicamenteux Crit.2.2-07-ee02-TCI L'établissement a identifié des secteurs, des situations ou des profils de patients pour lesquels il est pertinent de développer la conciliation des traitements médicamenteux. Oui O Non O Non applicable Critère n°2.3-07 L'approvisionnement, le stockage et l'accès aux produits de santé sont réalisés conformément aux recommandations de bonnes pratiques Crit.2.3-07-ee03-TCI L'approvisionnement des produits de santé répond aux besoins des professionnels. Oui O Non O Non applicable Critère n°2.3-07
Critère n°2.2-07 La sécurité de la prise en charge médicamenteuse du patient bénéficie d'une conciliation des traitements médicamenteux Crit.2.2-07-ee02-TCI L'établissement a identifié des secteurs, des situations ou des profils de patients pour lesquels il est pertinent de développer la conciliation des traitements médicamenteux. Oui O Non O Non applicable Critère n°2.3-07 L'approvisionnement, le stockage et l'accès aux produits de santé sont réalisés conformément aux recommandations de bonnes pratiques Crit.2.3-07-ee03-TCI L'approvisionnement des produits de santé répond aux besoins des professionnels. Oui O Non O Non applicable Critère n°2.3-07 L'approvisionnement, le stockage et l'accès aux produits de santé sont réalisés conformément aux recommandations de bonnes pratiques Critère n°2.3-07 L'approvisionnement, le stockage et l'accès aux produits de santé sont réalisés conformément aux recommandations de bonnes pratiques
Critère n°2.2-07 La sécurité de la prise en charge médicamenteuse du patient bénéficie d'une conciliation des traitements médicamenteux Crit.2.2-07-ee02-TCI L'établissement a identifié des secteurs, des situations ou des profils de patients pour lesquels il est pertinent de développer la conciliation des traitements médicamenteux. Oui Ono Non applicable Critère n°2.3-07 L'approvisionnement, le stockage et l'accès aux produits de santé sont réalisés conformément aux recommandations de bonnes pratiques Crit.2.3-07-ee03-TCI L'approvisionnement des produits de santé répond aux besoins des professionnels. Oui Non Non applicable Critère n°2.3-07 L'approvisionnement, le stockage et l'accès aux produits de santé sont réalisés conformément aux recommandations de bonnes pratiques Crit.2.3-07-ee04-TCI
Critère n°2.2-07 La sécurité de la prise en charge médicamenteuse du patient bénéficie d'une conciliation des traitements médicamenteux Crit.2.2-07-ee02-TCI L'établissement a identifié des secteurs, des situations ou des profils de patients pour lesquels il est pertinent de développer la conciliation des traitements médicamenteux. Oui O Non O Non applicable Critère n°2.3-07 L'approvisionnement, le stockage et l'accès aux produits de santé sont réalisés conformément aux recommandations de bonnes pratiques Crit.2.3-07-ee03-TCI L'approvisionnement des produits de santé répond aux besoins des professionnels. Oui O Non O Non applicable Critère n°2.3-07 L'approvisionnement, le stockage et l'accès aux produits de santé sont réalisés conformément aux recommandations de bonnes pratiques Critère n°2.3-07 L'approvisionnement, le stockage et l'accès aux produits de santé sont réalisés conformément aux recommandations de bonnes pratiques
Critère n°2.2-07 La sécurité de la prise en charge médicamenteuse du patient bénéficie d'une conciliation des traitements médicamenteux Crit.2.2-07-ee02-TCI L'établissement a identifié des secteurs, des situations ou des profils de patients pour lesquels il est pertinent de développer la conciliation des traitements médicamenteux. Oui Ono Non applicable Critère n°2.3-07 L'approvisionnement, le stockage et l'accès aux produits de santé sont réalisés conformément aux recommandations de bonnes pratiques Crit.2.3-07-ee03-TCI L'approvisionnement des produits de santé répond aux besoins des professionnels. Oui Non Non applicable Critère n°2.3-07 L'approvisionnement, le stockage et l'accès aux produits de santé sont réalisés conformément aux recommandations de bonnes pratiques Crit.2.3-07-ee04-TCI



Professionnels
Critère n°2.3-10
Les équipes maîtrisent le risque infectieux en appliquant les bonnes pratiques d'hygiène des mains
Crit.2.3-10-ee02-TCI
L'équipe connait les indications de l'hygiène des mains : avant et après le contact avec le patient, avant un geste aseptique, après le risque d'exposition à un liquide biologique et après un contact avec l'environnement du patient.
○ Oui ○ Non ○ Non applicable
Critère n°2.3-10
Les équipes maîtrisent le risque infectieux en appliquant les bonnes pratiques d'hygiène des mains
Crit.2.3-10-ee03-TCI
L'équipe évalue ses pratiques d'hygiène des mains en participant aux audits réalisés par le référent en hygiène du service ou par l'équipe opérationnelle d'hygiène : audit type « Pulp friction » ou tout autre audit.
○ Oui ○ Non ○ Non applicable
Critère n°2.3-10
Les équipes maîtrisent le risque infectieux en appliquant les bonnes pratiques d'hygiène des mains
Crit.2.3-10-ee04-TCI
L'équipe connait le résultat de son service pour la consommation de solutions hydroalcooliques (indépendamment d'un indicateur national de type ICSHA) et a mis en place des actions d'amélioration le cas échéant.
○ Oui ○ Non ○ Non applicable
Critère n°2.3-10
Les équipes maîtrisent le risque infectieux en appliquant les bonnes pratiques d'hygiène des mains
Crit.2.3-10-ee05-TCI
Sur la base des résultats de l'indicateur national hygiène des mains et du suivi en continu de la consommation des solutions hydroalcooliques par service (indépendamment d'un indicateur national de type ICSHA), l'EOH, appuyée par la gouvernance, met en place des actions d'amélioration de l'observance et de la technique d'hygiène des mains.
○ Oui ○ Non ○ Non applicable
Critère n°2.3-11
Les équipes maîtrisent le risque infectieux en appliquant les précautions adéquates, standard et complémentaires
Les équipes maîtrisent le risque infectieux en appliquant les précautions adéquates, standard et complémentaires Crit.2.3-11-ee02-TCI
Crit.2.3-11-ee02-TCI L'équipe est formée aux bonnes pratiques de précautions standard et complémentaires d'hygiène : l'équipe sait que les précautions standard sont à appliquer pour tout soin, en tout lieu, pour tout patient, quel que soit son statut infectieux, et par tout professionnel de santé ; l'équipe connait les situations dans lesquelles il faut adjoindre des
Crit.2.3-11-ee02-TCI L'équipe est formée aux bonnes pratiques de précautions standard et complémentaires d'hygiène : l'équipe sait que les précautions standard sont à appliquer pour tout soin, en tout lieu, pour tout patient, quel que soit son statut infectieux, et par tout professionnel de santé ; l'équipe connait les situations dans lesquelles il faut adjoindre des précautions complémentaires aux précautions standard ; l'équipe applique les bonnes pratiques de gestion des excreta.
Crit.2.3-11-ee02-TCI L'équipe est formée aux bonnes pratiques de précautions standard et complémentaires d'hygiène : l'équipe sait que les précautions standard sont à appliquer pour tout soin, en tout lieu, pour tout patient, quel que soit son statut infectieux, et par tout professionnel de santé ; l'équipe connait les situations dans lesquelles il faut adjoindre des précautions complémentaires aux précautions standard ; l'équipe applique les bonnes pratiques de gestion des excreta. Oui O Non O Non applicable
Crit.2.3-11-ee02-TCI L'équipe est formée aux bonnes pratiques de précautions standard et complémentaires d'hygiène : l'équipe sait que les précautions standard sont à appliquer pour tout soin, en tout lieu, pour tout patient, quel que soit son statut infectieux, et par tout professionnel de santé ; l'équipe connait les situations dans lesquelles il faut adjoindre des précautions complémentaires aux précautions standard ; l'équipe applique les bonnes pratiques de gestion des excreta. Oui O Non O Non applicable Critère n°2.3-11
Crit.2.3-11-ee02-TCI L'équipe est formée aux bonnes pratiques de précautions standard et complémentaires d'hygiène : l'équipe sait que les précautions standard sont à appliquer pour tout soin, en tout lieu, pour tout patient, quel que soit son statut infectieux, et par tout professionnel de santé ; l'équipe connait les situations dans lesquelles il faut adjoindre des précautions complémentaires aux précautions standard ; l'équipe applique les bonnes pratiques de gestion des excreta. Oui O Non O Non applicable Critère n°2.3-11 Les équipes maîtrisent le risque infectieux en appliquant les précautions adéquates, standard et complémentaires
Crit.2.3-11-ee02-TCI L'équipe est formée aux bonnes pratiques de précautions standard et complémentaires d'hygiène : l'équipe sait que les précautions standard sont à appliquer pour tout soin, en tout lieu, pour tout patient, quel que soit son statut infectieux, et par tout professionnel de santé ; l'équipe connaît les situations dans lesquelles il faut adjoindre des précautions complémentaires aux précautions standard ; l'équipe applique les bonnes pratiques de gestion des excreta. Oui Ono Non applicable Critère n°2.3-11 Les équipes maîtrisent le risque infectieux en appliquant les précautions adéquates, standard et complémentaires Crit.2.3-11-ee03-TCI
Crit.2.3-11-ee02-TCI L'équipe est formée aux bonnes pratiques de précautions standard et complémentaires d'hygiène : l'équipe sait que les précautions standard sont à appliquer pour tout soin, en tout lieu, pour tout patient, quel que soit son statut infectieux, et par tout professionnel de santé ; l'équipe connait les situations dans lesquelles il faut adjoindre des précautions complémentaires aux précautions standard ; l'équipe applique les bonnes pratiques de gestion des excreta. Oui Non Non applicable Critère n°2.3-11 Les équipes maîtrisent le risque infectieux en appliquant les précautions adéquates, standard et complémentaires Crit.2.3-11-ee03-TCI L'équipe assure la mise en place des précautions complémentaires des patients, médicalement indiquée.
Crit.2.3-11-ee02-TCI L'équipe est formée aux bonnes pratiques de précautions standard et complémentaires d'hygiène : l'équipe sait que les précautions standard sont à appliquer pour tout soin, en tout lieu, pour tout patient, quel que soit son statut infectieux, et par tout professionnel de santé ; l'équipe connaît les situations dans lesquelles il faut adjoindre des précautions complémentaires aux précautions standard ; l'équipe applique les bonnes pratiques de gestion des excreta. Oui Ono Non applicable Critère n°2.3-11 Les équipes maîtrisent le risque infectieux en appliquant les précautions adéquates, standard et complémentaires Crit.2.3-11-ee03-TCI L'équipe assure la mise en place des précautions complémentaires des patients, médicalement indiquée. Oui Ono Non applicable
Crit.2.3-11-ee02-TCI L'équipe est formée aux bonnes pratiques de précautions standard et complémentaires d'hygiène : l'équipe sait que les précautions standard sont à appliquer pour tout soin, en tout lieu, pour tout patient, quel que soit son statut infectieux, et par tout professionnel de santé ; l'équipe connait les situations dans lesquelles il faut adjoindre des précautions complémentaires aux précautions standard ; l'équipe applique les bonnes pratiques de gestion des excreta. Oui Non Non applicable Critère n°2.3-11 Les équipes maîtrisent le risque infectieux en appliquant les précautions adéquates, standard et complémentaires Crit.2.3-11-ee03-TCI L'équipe assure la mise en place des précautions complémentaires des patients, médicalement indiquée. Oui Non Non applicable Critère n°2.3-11
Crit.2.3-11-ee02-TCI L'équipe est formée aux bonnes pratiques de précautions standard et complémentaires d'hygiène : l'équipe sait que les précautions standard sont à appliquer pour tout soin, en tout lieu, pour tout patient, quel que soit son statut infectieux, et par tout professionnel de santé ; l'équipe connaît les situations dans lesquelles il faut adjoindre des précautions complémentaires aux précautions standard ; l'équipe applique les bonnes pratiques de gestion des excreta. Oui O Non O Non applicable Critère n°2.3-11 Les équipes maîtrisent le risque infectieux en appliquant les précautions adéquates, standard et complémentaires Crit.2.3-11-ee03-TCI L'équipe assure la mise en place des précautions complémentaires des patients, médicalement indiquée. Oui O Non O Non applicable Critère n°2.3-11 Les équipes maîtrisent le risque infectieux en appliquant les précautions adéquates, standard et complémentaires
Crit.2.3-11-ee02-TCI L'équipe est formée aux bonnes pratiques de précautions standard et complémentaires d'hygiène : l'équipe sait que les précautions standard sont à appliquer pour tout soin, en tout lieu, pour tout patient, quel que soit son statut infectieux, et par tout professionnel de santé ; l'équipe connaît les situations dans lesquelles il faut adjoindre des précautions complémentaires aux précautions standard ; l'équipe applique les bonnes pratiques de gestion des excreta. Oui Onno Non applicable Critère n°2.3-11 Les équipes maîtrisent le risque infectieux en appliquant les précautions adéquates, standard et complémentaires Crit.2.3-11-ee03-TCI L'équipe assure la mise en place des précautions complémentaires des patients, médicalement indiquée. Oui Onno Non applicable Critère n°2.3-11 Les équipes maîtrisent le risque infectieux en appliquant les précautions adéquates, standard et complémentaires Crit.2.3-11-ee04-TCI L'équipe évalue ses pratiques en matière de précautions standard et complémentaires d'hygiène en participant aux audits réalisés par le référent en hygiène du service et/ou
Crit.2.3-11-ee02-TCI L'équipe est formée aux bonnes pratiques de précautions standard et complémentaires d'hygiène : l'équipe sait que les précautions standard sont à appliquer pour tout soin, en tout lieu, pour tout patient, quel que soit son statut infectieux, et par tout professionnel de santé ; l'équipe connait les situations dans lesquelles il faut adjoindre des précautions complémentaires aux précautions standard ; l'équipe applique les bonnes pratiques de gestion des excreta. Oui Ono Non applicable Critère n°2.3-11 Les équipes maîtrisent le risque infectieux en appliquant les précautions adéquates, standard et complémentaires Crit.2.3-11-ee03-TCI L'équipe assure la mise en place des précautions complémentaires des patients, médicalement indiquée. Oui Ono Non applicable Critère n°2.3-11 Les équipes maîtrisent le risque infectieux en appliquant les précautions adéquates, standard et complémentaires Crit.2.3-11-ee04-TCI L'équipe evalue ses pratiques en matière de précautions standard et complémentaires d'hygiène en participant aux audits réalisés par le référent en hygiène du service et/ou par l'équipe opérationnelle d'hygiène.
Crit.2.3-11-ee02-TCI L'équipe sait que les précautions standard et complémentaires d'hygiène : l'équipe sait que les précautions standard sont à appliquer pour tout soin, en tout lieu, pour tout patient, quel que soit son statut infectieux, et par tout professionnel de santé : l'équipe connaît les situations dans lesquelles il faut adjoindre des précautions complémentaires aux précautions standard ;- l'équipe applique les bonnes pratiques de gestion des excreta. Oui Onn Onn applicable Critère n°2.3-11 Les équipes maîtrisent le risque infectieux en appliquant les précautions adéquates, standard et complémentaires Crit.2.3-11-ee03-TCI L'équipe assure la mise en place des précautions complémentaires des patients, médicalement indiquée. Oui Onn Onn applicable Critère n°2.3-11 Les équipes maîtrisent le risque infectieux en appliquant les précautions adéquates, standard et complémentaires Crit.2.3-11-ee04-TCI L'équipe ses pratiques en maitrisent le risque infectieux en appliquant les précautions adéquates, standard et complémentaires Crit.2.3-11-ee04-TCI L'équipe évalue ses pratiques en matière de précautions standard et complémentaires d'hygiène en participant aux audits réalisés par le référent en hygiène du service et/ou par l'équipe opérationnelle d'hygiène. Oui Onn Onn applicable
Crit.2.3-11-ee02-TCI L'équipe exit formée aux bonnes pratiques de précautions standard et complémentaires d'hygiène :- l'équipe sait que les précautions standard sont à appliquer pour tout soin, en tout lieu, pour tout patient, quel que soit son statut infectieux, et par tout professionnel de santé ;- l'équipe connait les situations dans lesquelles il faut adjoindre des précautions complémentaires aux précautions standard ;- l'équipe applique les bonnes pratiques de gestion des excreta. O ui O Non O Non applicable Critère n°2.3-11 Les équipes maîtrisent le risque infectieux en appliquant les précautions adéquates, standard et complémentaires Crit.2.3-11-ee03-TCI L'équipe assure la mise en place des précautions complémentaires des patients, médicalement indiquée. O ui O Non O Non applicable Critère n°2.3-11 Les équipes maîtrisent le risque infectieux en appliquant les précautions adéquates, standard et complémentaires Crit.2.3-11-ee04-TCI L'équipe svalue ses pratiques en matière de précautions standard et complémentaires d'hygiène en participant aux audits réalisés par le référent en hygiène du service et/ou par l'équipe opérationnelle d'hygiène. O ui O Non O Non applicable Critère n°2.3-11
Crit.2.3-11-ee02-TCI L'équipe est formée aux bonnes pratiques de précautions standard et complémentaires d'hygiène : l'équipe sait que les précautions standard sont à appliquer pour tout soin, en tout lieu, pour tout patient, quel que soit son statut infectieux, et par tout professionnel de santé ; l'équipe connaît les situations dans lesquelles il faut adjoindre des précautions complémentaires aux précautions standard ; l'équipe applique les bonnes pratiques de géstion des excreta. O ui O Non O Non applicable Critère n°2.3-11 Les équipes maîtrisent le risque infectieux en appliquant les précautions adéquates, standard et complémentaires Crit.2.3-11-ee03-TCI L'équipe assure la mise en place des précautions complémentaires des patients, médicalement indiquée. O ui O Non O Non applicable Critère n°2.3-11 Les équipes maîtrisent le risque infectieux en appliquant les précautions adéquates, standard et complémentaires Crit.2.3-11-ee04-TCI L'équipe évalue ses pratiques en matière de précautions standard et complémentaires d'hygiène en participant aux audits réalisés par le référent en hygiène du service et/ou par l'équipe opérationnelle d'hygiène. O ui O Non O Non applicable Critère n°2.3-11 Les équipes maîtrisent le risque infectieux en appliquant les précautions adéquates, standard et complémentaires Critère n°2.3-11 Les équipes maîtrisent le risque infectieux en appliquant les précautions adéquates, standard et complémentaires

Professionnels
Critère n°2.3-12
Les équipes maîtrisent les bonnes pratiques d'antibioprophylaxie liées aux actes invasifs
Crit.2.3-12-ee01-TCI
L'équipe applique les bonnes pratiques d'antibioprophylaxie.
○ Oui ○ Non ○ Non applicable
Critère n°2.3-12
Les équipes maîtrisent les bonnes pratiques d'antibioprophylaxie liées aux actes invasifs
Crit.2.3-12-ee02-TCI
Tous les secteurs disposent de protocoles d'antibioprophylaxie adaptés à chaque chirurgie et acte interventionnel, respectant les recommandations de bonnes pratiques les plus récentes.
○ Oui ○ Non ○ Non applicable
Critère n°2.3-12
Les équipes maîtrisent les bonnes pratiques d'antibioprophylaxie liées aux actes invasifs
Crit.2.3-12-ee03-TCI
La prescription d'antibioprophylaxie utile est systématiquement réalisée dès la consultation préanesthésique ou préopératoire et est tracée dans le dossier du patient, et elle est vérifiée lors de la checklist.
○ Oui ○ Non ○ Non applicable
Critère n°2.3-12
Les équipes maîtrisent les bonnes pratiques d'antibioprophylaxie liées aux actes invasifs
Crit.2.3-12-ee04-TCI
Le moment et la durée de l'antibioprophylaxie sont respectés.
○ Oui ○ Non ○ Non applicable
Critère n°2.3-12
Les équipes maîtrisent les bonnes pratiques d'antibioprophylaxie liées aux actes invasifs
Crit.2.3-12-ee05-TCI
L'équipe évalue ses pratiques en matière d'antibioprophylaxie en s'appuyant sur le référent antibiotique de l'établissement et l'équipe opérationnelle d'hygiène, et des actions d'amélioration sont engagées. Ce point doit faire l'objet d'une vérification ultime lors de la checklist. Si il est constaté des dysfonctionnements de la réalisation de l'antibioprophylaxie, un plan d'action est mis en place allant jusqu'à la vérification formelle de ce point à l'occasion de la checklist.
○ Oui ○ Non ○ Non applicable
Critère n°2.3-13
Les équipes maîtrisent le risque infectieux lié au circuit des dispostifs médicaux invasifs
Crit.2.3-13-ee07-TCI
Les conditions de désinfection et de stockage (locaux, équipements, etc) des dispositifs médicaux invasifs sont respectées.
○ Oui ○ Non ○ Non applicable
Critère n°2.3-13
Les équipes maîtrisent le risque infectieux lié au circuit des dispostifs médicaux invasifs
Crit.2.3-13-ee02-TCI
Les résultats des contrôles microbiologiques des dispositifs médicaux invasifs réutilisables et des équipements de désinfection et de stockage sont connus des équipes.
○ Oui ○ Non ○ Non applicable
Critère n°2.3-13
Les équipes maîtrisent le risque infectieux lié au circuit des dispostifs médicaux invasifs
Crit.2.3-13-ee03-TCI
Les professionnels chargés de la désinfection sont formés.
○ Oui ○ Non ○ Non applicable

Professionnels
Critère n°2.3-13
Les équipes maîtrisent le risque infectieux lié au circuit des dispostifs médicaux invasifs Crit.2.3-13-ee04-TCI
La liste du parc actif des dispositifs médicaux réutilisables invasifs dans les secteurs interventionnels est actualisée.
Oui Ono Non applicable
Critère n°2.3-13
Les équipes maîtrisent le risque infectieux lié au circuit des dispostifs médicaux invasifs
Crit.2.3-13-ee05-TCI
Le compte rendu d'examen identifie les dispositifs médicaux invasifs utilisés avec la mention des références du dispositif médical.
○ Oui ○ Non applicable
Critère n°2.3-13
Les équipes maîtrisent le risque infectieux lié au circuit des dispostifs médicaux invasifs
Crit.2.3-13-ee06-TCI
La désinfection et la référence du dispositif invasif désinfecté sont tracées dans le dossier (date, opérateur, équipements ayant servis dans le circuit de désinfection, etc) ainsi que la référence du dispositif désinfecté.
○ Oui ○ Non ○ Non applicable
Critère n°2.3-14
Les équipes maîtrisent les risque infectieux liés aux dispositifs invasifs en appliquant les précautions adéquates
Crit.2.3-14-ee04-TCI
L'équipe est formée aux bonnes pratiques de prévention des infections liées aux dispositifs invasifs.
○ Oui ○ Non ○ Non applicable
Critère n°2.3-14
Les équipes maîtrisent les risque infectieux liés aux dispositifs invasifs en appliquant les précautions adéquates
Crit.2.3-14-ee05-TCI
L'équipe dispose des protocoles de pose et d'entretien des abords vasculaires, drainage urinaire et ventilation assistée et les connait.
○ Oui ○ Non ○ Non applicable
Critère n°2.3-14
Les équipes maîtrisent les risque infectieux liés aux dispositifs invasifs en appliquant les précautions adéquates
Crit.2.3-14-ee06-TCI
La date de pose ou du geste impliquant le dispositif est tracée dans le dossier.
○ Oui ○ Non ○ Non applicable
Critère n°2.3-14
Les équipes maîtrisent les risque infectieux liés aux dispositifs invasifs en appliquant les précautions adéquates
Crit.2.3-14-ee07-TCI
Pour les dispositifs invasifs qui le requièrent (abords veineux et sondes notamment), la pertinence de leur maintien est réévaluée périodiquement.
○ Oui ○ Non ○ Non applicable
Critère n°2.3-14
Les équipes maîtrisent les risque infectieux liés aux dispositifs invasifs en appliquant les précautions adéquates
Crit.2.3-14-ee08-TCI
L'équipe évalue ses pratiques en matière de maitrise du risque infectieux lié aux dispositifs invasifs en s'appuyant sur le référent en hygiène ou l'équipe opérationnelle d'hygiène et participe à des audits observationnels
○ Oui ○ Non ○ Non applicable

Professionnels
Critère n°2.3-14
Les équipes maîtrisent les risque infectieux liés aux dispositifs invasifs en appliquant les précautions adéquates
Crit.2.3-14-ee09-TCI
Les professionnels respectent les bonnes pratiques de pose et de surveillance d'un DMI (abord vasculaire, sonde urinaire, ventilation assistée).
○ Oui ○ Non ○ Non applicable
Critère n°2.3-15
Les équipes des secteurs interventionnels maîtrisent le risque infectieux en respectant les bonnes pratiques per-opératoires
Crit.2.3-15-ee01-TCI
L'équipe s'assure que le patient a bénéficié d'une douche préopératoire et, en cas de traitement des pilosités, utilise la technique de la tonte et non du rasage.
○ Oui ○ Non ○ Non applicable
Critère n°2.3-15
Les équipes des secteurs interventionnels maîtrisent le risque infectieux en respectant les bonnes pratiques per-opératoires
Crit.2.3-15-ee02-TCI
Avant l'acte interventionnel, l'équipe applique les protocoles de préparation du patient selon la spécialité (activité d'endoscopie incluse).
○ Oui ○ Non ○ Non applicable
Critère n°2.3-15
Les équipes des secteurs interventionnels maîtrisent le risque infectieux en respectant les bonnes pratiques per-opératoires
Crit.2.3-15-ee03-TCI
L'équipe évalue ses pratiques en matière de précautions standard d'hygiène adaptées au bloc opératoire et aux actes interventionnels en s'appuyant sur le référent en hygiène du service et/ou l'équipe opérationnelle d'hygiène.
○ Oui ○ Non ○ Non applicable
Gouvernance
Critère n°2.3-11
Les équipes maîtrisent le risque infectieux en appliquant les précautions adéquates, standard et complémentaires
Crit.2.3-11-ee06-TCI
Des audits sont réalisés et les résultats sont évalués, du type ::? précautions complémentaires de type contact ;:? quick-audit hygiène des mains du groupe d'évaluation des pratiques en hygiène hospitalière (Grephh) ;:? audit « gestion des excreta » ;:? réseau de prévention des infections associées aux soins.
○ Oui ○ Non ○ Non applicable